

Assurance crédit

**Gagnez vos défis,
navigatez confiant**



Global Kup



ASSURCRÉDIT

réinventons / l'assurance crédit

Une offre internationale d'assurance crédit à forfait gagnant

55 millions d'entreprises dans le monde peuvent devenir vos clients. Il en résulte autant de risques d'impayés.

AXA Assurcredit est là pour les identifier, les évaluer et les assurer par un contrat forfaitaire.

Large champ d'action

1. A qui s'adresse Global Kup ?

C'est un contrat de deux ans qui s'adresse aux entreprises dont le chiffre d'affaires peut aller jusqu'à 7,5 M € HT.

2. Qu'est-ce qui est garanti ?

La garantie s'applique au risque de non paiement (défaut de paiement à l'échéance, ou insolvabilité constatée par jugement) des créances supérieures à 300 € TTC, relatives à des ventes de marchandises et prestations de service. Hors particuliers et sociétés liées, le contrat vise tous les acheteurs privés et publics.

3. Quels sont les pays couverts ?

France y compris DOM TOM et Monaco, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Norvège, Russie, Turquie, Algérie, Maroc, Tunisie, États-Unis, Canada, Mexique, Japon, Chine, Inde.

4. Combien d'acheteurs sont garantis ?

Jusqu'à 500 clients dénommés peuvent être garantis. Le nombre de petits crédits (NDS à 5 000 € HT) est illimité.

5. Quelles sont les limites de garantie ?

Le maximum d'indemnité annuelle (MIA) est de 20 fois la prime forfaitaire, et l'encours maximum par client est majoré de 10 %. Chaque créance HT, en France comme à l'export, est indemnisée à hauteur de 80 % pour les petits crédits (NDS) et à 90 % pour les autres, dans la limite du crédit assuré.

Gestion simplifiée des créances et indemnisation accélérée

1. Quelle est la durée maximum de crédit ?

Elle est standard : 120 jours pour la France et 180 jours pour l'export, avec possibilité de prorogation d'échéance.

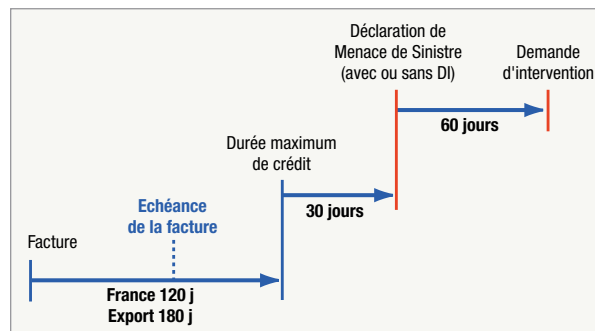
2. Quand et comment déclarer sa créance ?

A l'issue de la durée maximum de crédit, l'assuré dispose d'un délai de 30 jours pour faire sa déclaration de menace de sinistre (DMS) en ligne, via www.assurcredit.com.

Il dispose ensuite de 60 jours pour faire sa demande d'intervention. Elle déclenche le recouvrement par l'assureur, et constitue le point de départ du délai d'indemnisation.

3. Quel est le délai d'indemnisation ?

Il est de 2 mois en cas de défaut de paiement (carence), et réduit à 30 jours en cas d'insolvabilité constatée par jugement.



Forfait gagnant

1. Quel est le montant de la prime ?

La prime annuelle est forfaitaire. Basée sur le chiffre d'affaires inscrit au bilan, elle n'est pas soumise à déclaration de chiffre d'affaires, et tient compte de la zone géographique choisie (France ou France + export).

2. Quel est le montant des frais de surveillance ?

Ils sont forfaitaires et déterminés en fonction du choix du nombre d'agréments — de 25 à 500 — supérieurs à 5 000 € HT. Les petits crédits (NDS) sont gratuits et en nombre illimité.

3. Est-ce qu'il y a d'autres frais ?

Les demandes d'intervention sont gratuites. Les frais engagés par l'assureur en vue du recouvrement des créances garanties ne sont pas facturés.

4. Quel est le mode de facturation ?

La prime et les frais de surveillance sont facturés au début de chaque trimestre, et payables par prélèvement bancaire.

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**
Contactez votre courtier / mandataire
philippe.mami@orange.fr
06 20 33 05 61